

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par
M. Blein

AVANT L'ARTICLE 40 AA

À l'intitulé du titre V, substituer aux mots :

« au droit des »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.